



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 3 avril 2019 — N° 28

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Diane Desjardins Lavallée, directrice générale de la Fondation Hôpital Saint-Eustache.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Club du Sourire de Notre-Dame-de-la-Guadeloupe.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner la 45^e Semaine de l'action bénévole.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des Roms.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner les performances du jeune Jacob Gagnon au tir à l'arc.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le cinquième anniversaire de l'Épicerie solidaire de Rosemont.

3 avril 2019

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Fédération des chambres immobilières du Québec.

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lydia Montigny, professeure de danse de l'organisme Ressources Saint-Jean-Vianney.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de féliciter le jeune Anthony Gervais-Marcoux, médaillé d'or aux Jeux du Canada à l'épreuve de cross en planche à neige.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de féliciter Mmes Oriana Grosbusch et Katerina Sviderskaya, gagnantes du Concours des débats oratoires du Barreau de Montréal.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale des proches aidants.

À 9 h 53, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

3 avril 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 16 Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 16.

Dépôts de documents

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport sur la situation des soins de fin de vie au Québec de la Commission sur les soins de fin de vie, pour la période du 10 décembre 2015 au 31 mars 2018.

(Dépôt n° 509-20190403)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

3 avril 2019

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 2 avril 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 6, Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale.

(Dépôt n° 510-20190403)

Dépôts de pétitions

Mme Lavallée (Repentigny) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 147 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modernisation de la Régie du logement en matière de règlement de litige.

(Dépôt n° 511-20190403)

M. Lévesque (Chapleau), au nom de M. Bussière (Gatineau), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 218 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une nouvelle école primaire à L'Ange-Gardien.

(Dépôt n° 512-20190403)

M. Reid (Beauharnois) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 295 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une bretelle dédiée au virage à droite à l'angle de la rue Saint-Pierre et de la route 132 à Saint-Constant.

(Dépôt n° 513-20190403)

3 avril 2019

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme D'Amours (Mirabel), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le cinquantième anniversaire de l'expropriation des résidents de Mirabel;

QU'elle exige du gouvernement du Canada qu'il présente formellement et officiellement des excuses aux citoyens et citoyennes du Québec qui ont été expropriés par le gouvernement fédéral en 1969 à l'occasion de la construction de l'aéroport de Mirabel.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 48 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charest, ministre déléguée à l'Éducation, conjointement avec M. Ciccone (Marquette), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

3 avril 2019

QUE l'Assemblée nationale souligne la performance historique du Québec lors des derniers Jeux du Canada qui se tenaient à Red Deer du 15 février au 3 mars 2019;

QU'elle reconnaisse le travail exceptionnel de l'ensemble de la délégation québécoise qui a permis une récolte historique de 146 médailles;

QU'enfin, elle salue les performances inspirantes de nos athlètes qui se sont surpassés dans toutes les disciplines et qui seront certainement des exemples à suivre pour d'autres jeunes dans leur parcours sportif.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Fortin (Pontiac), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les tarifs de stationnements des établissements de santé et services sociaux; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme LeBel, ministre de la Justice, M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE les membres de l'Assemblée nationale affirment que les principes suivants sont essentiels à un système électoral réellement démocratique :

La meilleure représentation possible du vote populaire de l'ensemble des Québécoises et des Québécois;

L'importance du lien significatif entre les électeurs, les électrices et les élus;

3 avril 2019

Le respect du poids politique des régions;

La stabilité du gouvernement;

L'importance d'un système accessible dans son exercice et sa compréhension;

Une meilleure représentation des femmes, des jeunes et des communautés ethnoculturelles.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **49** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, le mercredi 10 avril 2019 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 45 et de 15 heures à 18 heures, le jeudi 11 avril 2019 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 30 et de 15 heures à 18 heures, le lundi 6 mai 2019 de 14 heures à 18 h 15, le mardi 7 mai 2019 de 10 heures à 12 heures, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 30 et de 19 h 30 à 21 h 30 et le mercredi 8 mai 2019 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 30 et de 15 heures à 18 heures, le jeudi 9 mai 2019 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 30 et de 15 heures à 18 heures, le vendredi 10 mai 2019 de 9 h 30 à 12 h 30 et le lundi 13 mai 2019 de 14 heures à 17 heures;

3 avril 2019

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
Fédération des chambres de commerce du Québec
Conseil du patronat du Québec
Groupe de travail sur l'économie collaborative / M. Guillaume Lavoie
Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec
Association des mandataires en vérification mécanique du Québec
Institut économique de Montréal
Union des transports adaptés et collectifs du Québec
Association du transport urbain du Québec
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Ville de Montréal
Ville de Québec
Association du transport collectif régional du Québec
Regroupement des intermédiaires de taxi de Québec
Taxelco Inc.
Regroupement des travailleurs autonomes Métallos, conjointement avec le Regroupement des propriétaires de taxi de Montréal et l'Association haïtienne des travailleurs du taxi
Association des taxis des régions du Québec
Bureau du taxi de Montréal
Taxis du Grand Montréal et Rive Sud
Union des consommateurs
M. Jean-François Ouellet, professeur agrégé aux HEC Montréal, département d'entrepreneuriat et d'innovation
Taxi Para-Adapté
Trajectoire Québec
Eva
Uber
Netlift
Amigo express
LYFT
Kéroul : Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte

3 avril 2019

FinTaxi, conjointement avec le Fonds de solidarité du Québec
Mouvement Desjardins

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de l'Association du transport urbain du Québec soit de 25 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 16 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 10 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 4 minutes 10 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 16 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 10 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 4 minutes 10 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

3 avril 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions;
 - la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de rencontrer le Vérificateur général du Québec dans le cadre de son processus de planification stratégique.
-

3 avril 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, propose que le principe du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 h 01, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, est ajourné au nom de Mme Labrie (Sherbrooke).

Les travaux reprennent à 15 heures.

3 avril 2019

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de proposer, d'ici le 1^{er} octobre 2020, un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre approuvé par un expert indépendant du gouvernement qui permet d'atteindre les cibles recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour 2030;

QUE l'Assemblée nationale demande également au gouvernement d'interdire tout projet d'exploitation ou d'exploration pétrolière ou gazière sur le territoire du Québec.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteure de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 9 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 51 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Gaudreault (Jonquière) propose :

QUE la motion de la cheffe du deuxième groupe d'opposition soit amendée de la manière suivante :

Au premier paragraphe, remplacer les mots « cibles recommandées par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) » par les mots « engagements internationaux du Québec »;

3 avril 2019

Après le premier paragraphe, ajouter les mots « QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'appeler en commission parlementaire le projet de loi n° 194, Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques, afin de procéder à des consultations particulières ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de proposer, d'ici le 1^{er} octobre 2020, un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre approuvé par un expert indépendant du gouvernement qui permet d'atteindre les engagements internationaux du Québec pour 2030;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'appeler en commission parlementaire le projet de loi n° 194, Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques, afin de procéder à des consultations particulières;

QUE l'Assemblée nationale demande également au gouvernement d'interdire tout projet d'exploitation ou d'exploration pétrolière ou gazière sur le territoire du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, et sur la motion d'amendement de M. Gaudreault (Jonquière), sous réserve de la permission de son auteure.

À la fin de son intervention, M. Nadeau-Dubois (Gouin) propose :

QUE la motion de la cheffe du deuxième groupe d'opposition soit amendée de la manière suivante :

Après le premier paragraphe, ajouter les mots « QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'appeler en commission parlementaire le projet de loi n° 194, Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques, afin de procéder à des consultations particulières ».

3 avril 2019

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de proposer, d'ici le 1^{er} octobre 2020, un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre approuvé par un expert indépendant du gouvernement qui permet d'atteindre les cibles recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour 2030;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'appeler en commission parlementaire le projet de loi n° 194, Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques, afin de procéder à des consultations particulières;

QUE l'Assemblée nationale demande également au gouvernement d'interdire tout projet d'exploitation ou d'exploration pétrolière ou gazière sur le territoire du Québec.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, refuse la proposition d'amendement de M. Gaudreault (Jonquière) et accepte la proposition d'amendement de M. Nadeau-Dubois (Gouin).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Copie d'un document intitulé *Rapport sur le climat changeant du Canada 2019 – Sommaire*.

(Dépôt n° 514-20190403)

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Nadeau-Dubois (Gouin) et sur la motion proposée par Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

3 avril 2019

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance, reporté le 28 mars 2019, sur une question adressée par Mme Nichols (Vaudreuil) à Mme Rouleau, ministre déléguée aux Transports, portant sur le sujet suivant : « L'absence de planification d'un prolongement futur du REM vers l'ouest dans les plans de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes ».

À 18 h 11, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 4 avril 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

3 avril 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme D'Amours (Mirabel), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 48)

POUR - 111

Allaire (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Asselin (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

3 avril 2019

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme LeBel, ministre de la Justice, M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 49)

POUR - 111

Allaire (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Asselin (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	